

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Convocation : 22 SEPTEMBRE 2014

Affichage : 3 OCTOBRE 2014

Le 29 septembre 2014, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : AUBERTIN Florence, BRALLET Chantal (arrivée à 20 H 10), BOULISSET Samuel, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie, GUILLARD Martine, GUILLET Christophe, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José.

Procurations : LAMBERTET Gilbert donne pouvoir à DUBREUIL Didier

Secrétaire de séance : GUILLET Christophe

Le compte-rendu de la séance du 11 août 2014 est approuvé à l'unanimité

1- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'une délibération avait été prise pour la durée du mandat précédent sur la perception par la commune de la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom. Il convient de reprendre une délibération pour ce nouveau mandat.

Vu le décret n° 2005-1676 du 27/12/2005, la commune peut appliquer les tarifs maxima, à savoir pour 2014 :

- 40.40 € par km et par artère en souterrain
- 53.87 € par km et par artère en aérien
- 26.94 € par m2 au sol pour cabine téléphonique

Ces tarifs sont revalorisés chaque année suivant l'index général relatif aux travaux publics.

Pour cette année, la commune pourra percevoir 1 518 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom,
- **DE REVALORISER** chaque année les montants en fonction de l'index général relatif aux travaux publics,
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

2- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE SAINT REMY

Monsieur le Maire, ainsi que les deux déléguées représentant la commune de La Charmée au sein du SIVOS de Saint Rémy (Mesdames Danielle MORIN et Céline OZANON-GUILLEMAUT) font part au Conseil que le SIVOS a adopté de nouveaux statuts lors de sa séance du 8 septembre 2014.

En effet, l'objet initial de ce Syndicat était de répartir entre les communes adhérentes (La Charmée, Lux, Marnay, St Loup de Varennes, St Rémy, Sevrey, et Varennes le Grand) la répartition des dépenses d'investissement liés au collège Louis Pasteur de Saint Remy. Les emprunts ayant été remboursés, le Syndicat a décidé de favoriser l'épanouissement et l'égal accès des élèves du collège Louis Pasteur aux activités sociales, sportives et culturelles en temps scolaire, d'une part, et de soutenir des projets d'aide au développement et de coopération internationale en matière scolaire, d'autre part. Il aura également pour vocation de faciliter les échanges et la coopération entre ses communes membres dans toutes affaires d'intérêt commun en lien avec le collège.

La nouvelle dénomination est Syndicat de Coopération Intercommunale du Collège Louis Pasteur de Saint Remy.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts révisés.

3- DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires en section Fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la décision modificative n° 2 comme suit :
 - Article 73925 : + 300 €
 - Article 6132 : + 2 000 €
 - Article 63512 : + 100 €
 - Article 6554 : + 500 €
 - Article 61522 : - 2 900 €

4- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 15-2014)

Monsieur le Maire informe que, suite à la demande de la Sous-Préfecture, il y a lieu d'apporter des précisions concernant certaines délégations, en particulier, fixer la limite de réalisation de lignes de trésorerie, ou fixer le montant maximum des emprunts pouvant être réalisés par délégation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°15-2014 en apportant les précisions complémentaires, à savoir, fixer la limite de réalisation des lignes de trésoreries à 15 000 €, et annuler la délégation concernant les demandes d'emprunts (ceux-ci, étant décidés, si besoin, par délibération de l'ensemble du Conseil).

5- DELEGATION DE FONCTION : DECISION N°1

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation consentie,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n° 1 : Sinistre « Choc voiture contre potelet » : acceptation de l'indemnisation relative aux dommages d'un montant de 247.20 € correspondant au remplacement du potelet.

6- INDEMNITE DE PARTAGE DES AFFOUAGES 2014

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer, comme les années précédentes, le montant de l'indemnitaire forfaitaire destinée aux personnes chargées de la répartition des affouages pour 2014.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité à 330 € pour l'année 2014, le montant de CSG et la CRDS devant être déduit de cette somme,
- **DIT** que cette indemnité sera versée à M. Eloi NUGUES, chargé de répartir cette somme entre les personnes concernées.

7- QUESTIONS DIVERSES

- **LECTURE** d'un courrier d'un administré de la commune reçu en Mairie concernant les augmentations de taux des taxes foncières. Une réponse lui sera faite avec les explications concernant ces augmentations.
- **RYTHMES SCOLAIRES** : Mme Martine GUILLARD présente le calendrier des rythmes proposé depuis le début de l'année scolaire, avec la description des différentes activités. Les enfants semblent apprécier ces nouvelles activités.
- **ROUTE BAS DE SIENNE** : suite à l'interpellation de plusieurs riverains, M. Gilbert LAMBERTET demande s'il serait possible d'installer un radar pédagogique dans la traversée de Sienne Le Bas afin de sensibiliser les automobilistes sur la vitesse, souvent excessive dans ce lieu-dit. Le Conseil Municipal réfléchit à cette possibilité et des devis seront demandés pour un éventuel achat.
- **SIENNE LE HAUT** : M. Didier DUBREUIL demande, pour des raisons de sécurité, la possibilité d'installer un abribus sur la route de Buxy pour les enfants se rendant au collège ainsi qu'un passage piétons. En effet, l'arrêt de bus est à Sienne Le Bas. Une demande sera faite auprès du Conseil Général car c'est une route départementale.
- **CENTRE DE LOISIRS « L'ESCALE »** à Saint-Rémy : la commune de St Rémy a changé le fonctionnement du centre de loisirs, suite à réduction de budget. Désormais, les enfants sont inscrits sur liste d'attente avant une date limite d'inscription. Priorité est donnée aux enfants de Saint Rémy et ensuite aux communes extérieures en fonction des places disponibles.
- **BALADES VERTES** : une réunion aura lieu prochainement avec M. LAUVERNIER du Conseil Général pour étudier la cartographie de départ.
- **LOTISSEMENT CLOS DE LA FONTAINE** : les travaux d'aménagement se termineront d'ici une quinzaine de jours.

La séance est levée à 21 H 30

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LUNDI 27 OCTOBRE 2014 A 19 H**

Fait à LA CHARMEE, le 1^{er} octobre 2014

Le Maire,

Vincent OBLED

